

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1027

présenté par

M. Falcon, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Florence Goulet, Mme Laporte,
M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Sabatini et M. Tivoli

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:****Mission « Cohésion des territoires »**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} mai 2024, un rapport sur l'impact de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, en particulier de son article 180, sur le marché locatif en métropole à horizon 10 ans. Ce rapport examine les conséquences du retrait de la possibilité de louer des logements ayant une consommation énergétique élevée sur l'état du marché immobilier, en particulier sur les logements à destination locative.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à obtenir du Gouvernement la communication d'un rapport ciblant les imperfections de la loi Climat et résilience, et en particulier l'impact de son article 180 sur le marché immobilier locatif en métropole.